

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 FEVRIER 2011**

Délibération
n° 2011.02. 7.B

**Parc d'activités Les
Molines Sud à
Angoulême - Marché
de maîtrise d'oeuvre :
avenant n°1**

LE DIX FEVRIER DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **4 février 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2011

**DELIBERATION
N° 2011.02. 7.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**PARC D'ACTIVITES LES MOLINES SUD A ANGOULEME - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
: AVENANT N°1**

Par marché à procédure adaptée n°2009/129 du 11 février 2010, une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc d'activités les Molines Sud a été confiée au bureau d'étude SCE de La Rochelle, pour un montant total de 69 000 € HT.

En raison de la complexité des procédures administratives et techniques préalables à l'aménagement, et en accord avec la maîtrise d'œuvre, il a été convenu de prévoir la réalisation du diagnostic archéologique avant les études préliminaires (EP), afin que les éventuelles fouilles puissent avoir lieu pendant la phase d'étude (AP, PRO). En vue de permettre l'intervention préalable des archéologues, la maîtrise d'œuvre s'est donc focalisée sur la préparation du terrain :

- réalisation de l'étude environnementale préalable au défrichement (juin 2010),
- demande de l'arrêté préfectoral préalable au défrichement (août 2010),
- préparation de la consultation et suivi de l'entreprise en charge des travaux de défrichement (septembre 2010),
- nettoyage général du terrain : déchets, décapage (septembre 2010).

En novembre 2010, l'Institut national de recherches archéologiques (INRAP) a refusé d'intervenir en raison d'une suspicion de pollution du sous-sol et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a levé la contrainte archéologique le 22 novembre 2010.

La maîtrise d'œuvre a organisé en suivant, le levé topographique complémentaire, les études géotechniques et entamé les études préliminaires.

Mais ce calendrier prévu et réalisé n'est pas conforme à l'article 4 de l'acte d'engagement qui prévoit un délai d'exécution pour l'étude préliminaire (EP) de 4 semaines à compter de la notification du marché.

Il convient donc de conclure un avenant n°1 visant à modifier les délais d'exécution afin de fixer la date de remise de l'étude préliminaire au 25 février 2011.

L'avenant n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités Les Molines sud, ayant pour objet la modification des délais d'exécution.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 février 2011	<u>Affiché le :</u> 28 février 2011